HK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2013- 478 /PRES

promulguant la loi n° 014-2013/AN du 14 mai 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° I-DSF-8111-BF conclu le 4 février 2013 à Rome (Italie) entre le Burkina Faso et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, du Centre-nord et de l'Est (Projet NEER-TAMBA).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2013-071/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 30 mai 2013 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n°014-2013/AN du 14 mai 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° I-DSF-8111-BF conclu le 4 février 2013 à Rome (Italie) entre le Burkina Faso et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, du Centre-nord et de l'Est (Projet NEER-TAMBA);

DECRETE

ARTICLE 1:

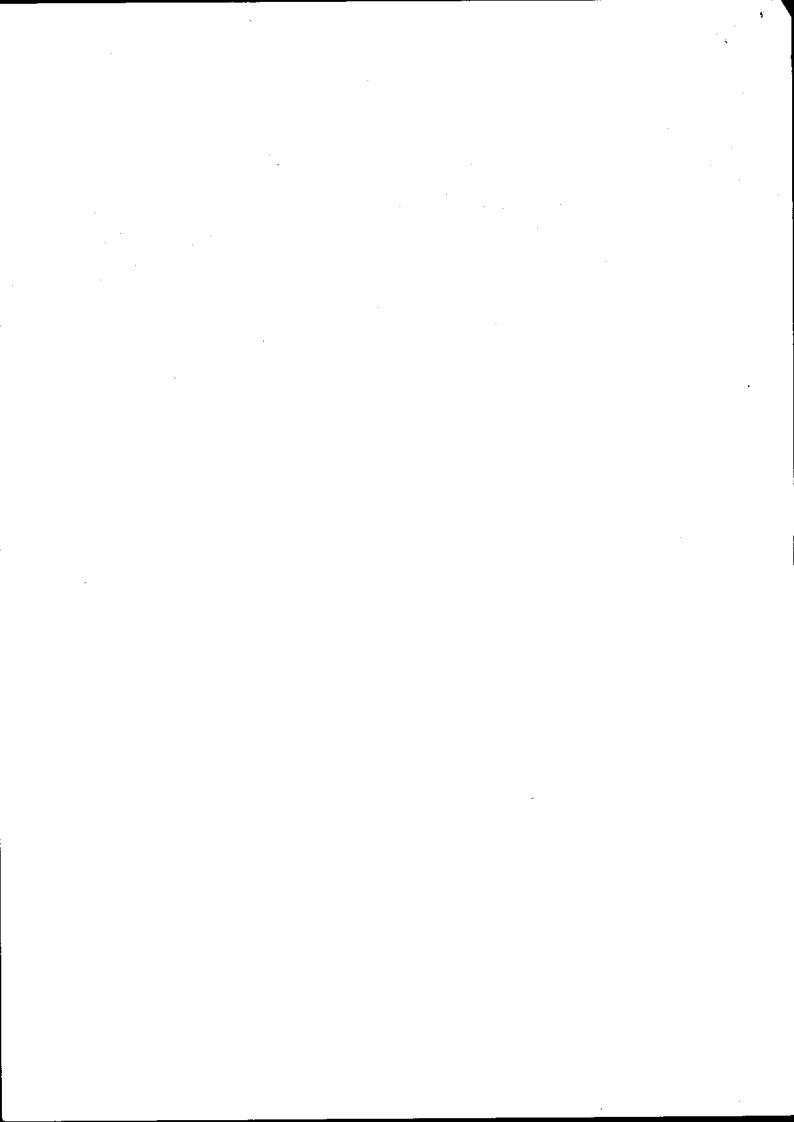
Est promulguée la loi n°014-2013/AN du 14 mai 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° I-DSF-8111-BF conclu le 4 février 2013 à Rome (Italie) entre le Burkina Faso et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, du Centre-nord et de l'Est (Projet NEER-TAMBA).

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 13 juin 2013

Blaise COMPAORE



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

CINQUIEME LEGISLATURE

LOI Nº <u>014-2013</u>/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° I-DSF-8111-BF CONCLU LE 4 FEVRIER 2013 A ROME (ITALIE) ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE DEVELOPPEMENT RURAL DU NORD, DU CENTRE-NORD ET DE L'EST (PROJET NEER-TAMBA)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 14 mai 2013 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de don N° I-DSF-8111-BF conclu le 4 février 2013 à Rome (Italie) entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour le financement du projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, du Centre-Nord et de l'Est (Projet Neer-Tamba).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 14 mai 2013

Le Président

Soungalo Appol

Le Secrétaire de séance

Sidiki BELEM